

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00500**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION,  
LE FINANCEMENT, LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE  
TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES –  
AVENANT N°1 AU CONTRAT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,  
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,  
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,  
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET,  
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230928-D2023005000

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, Mme Clémence QUELENNEC, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

### **CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES – AVENANT N°1 AU CONTRAT**

Saint-Etienne Métropole, Loire-Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez-Est, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et le SYMPTOM ont constitué un groupement d'autorités concédantes (GAC) au sens de l'article L.3112-1 du code de la commande publique en vue de confier à un opérateur, par voie de concession de service public, un contrat global portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques.

La convention constitutive du groupement précise que Saint-Etienne Métropole est le coordonnateur du groupement et qu'il incombe à son organe délibérant d'approuver le choix du concessionnaire pressenti et d'autoriser son Président à signer le contrat au nom des membres du groupement.

Dans sa séance du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a approuvé le choix d'attribution de ce contrat de concession au groupement SUEZ RV Centre Est Valorisation (mandataire) / SUEZ Investissement local.

Au titre des missions qui lui incombent, le concessionnaire assure :

- la conception : il appartient au concessionnaire d'effectuer les études et d'assurer pour son compte les procédures administratives nécessaires à la réalisation du centre de tri ;
- la réalisation : il appartient au concessionnaire de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage et à ses frais exclusifs l'intégralité des travaux ;
- le financement : le concessionnaire prend en charge le financement des études et du centre de tri ;
- l'exploitation : le concessionnaire doit assurer la gestion et l'exploitation du centre de tri, comprenant :
  - o la commercialisation des capacités disponibles du centre de tri ;
  - o l'entretien courant et le renouvellement du centre de tri ;
  - o les prestations de tri des déchets collectés sur le périmètre du GAC.

La durée prévisionnelle du contrat est de 12 ans, cette durée intégrant une durée ferme d'exploitation du centre de tri de 10 ans.

#### **Objet de l'avenant**

Au cours de la conception du projet, des évolutions ont été demandées par le concessionnaire pour intégrer des besoins ou contraintes nouvelles. Cinq demandes de modification du programme fonctionnel ont été formulées par le concessionnaire :

- la modification des ponts bascules ;
- la modification de l'aménagement du parking pour les véhicules légers ;
- la suppression du perforateur de la presse à balles ;
- la modification du zonage homme/femme des vestiaires et sanitaires ;
- la suppression de l'auvent de l'aire de lavage.

Ces demandes sont sans incidence financière sur le montant du contrat puisque les surcoûts éventuels étant supportés par le concessionnaire. L'avenant porte donc uniquement sur la prise en compte des incidences techniques de ces modifications.

Le comité de pilotage du groupement d'autorités concédantes a approuvé à l'unanimité la prise en compte de ces modifications lors de sa réunion du 27 avril 2023.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°1 au contrat de concession n°2021DECH275 concernant la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 précité.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD